

AGROALIMENTAIRE



RENOVATION DE L'ABATTOIR ET
EXTENSION DE LA SALLE DE DECOUPE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE
D'OSSAU

Dossier de Consultation des Entreprises

Règlement de consultation —

LOUVIE-SOUBIRON PYRENEES ATLANTIQUES

MAI 2026

DATE DE REMISE DES OFFRES : 14 Aout 2026 à 17h00

Référence dossier :	25-451
Date :	31 MAI 2026
Indice :	
Par :	Stéphanie FORNONI

Contact

Stéphanie FORNONI
Responsable de Projets
13 ZA Lafourcade
32 200 Gimont
stephanie.fornoni@sefial.com
Port. : +33 (0)6 33 93 80 45

SOMMAIRE

1.1	OBJET DE LA CONSULTATION	4
1.2	CONDITION DE L'APPEL D'OFFRE	4
1.2.1	ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE DE PASSATION.....	4
1.2.2	INTERVENANTS	4
1.2.3	DECOMPOSITION DES LOTS.....	4
1.2.4	VARIANTES.....	5
1.2.5	DELAIS D'EXECUTION.....	5
1.2.6	MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
1.2.7	DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES.....	5
1.2.8	MODE DE REGLEMENT DU MARCHE	5
1.2.9	COMPTE PRORATA	5
1.3	CONDITION D'ENVOIE DES OFFRES	5
1.3.1	PIECES A REMETTRE.....	5
1.3.2	CONDITIONS D'ENVOIE.....	6
1.4	CRITERES DE SELECTION ET JUGEMENTS DES OFFRES	7
1.5	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	8

1.1 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent règlement de consultation a pour objectif de définir les prestations relatives au projet de rénovation de l'abattoir et de l'extension de l'atelier de découpe située sur la commune Louvie-Soubiron - Département des Pyrénées Atlantiques.

Les travaux seront réalisés pour le compte de la Communauté de Commune de la Vallée d'Ossau

Tous les travaux seront réalisés conformément aux spécifications et règlements techniques en vigueur à la date de signature des marchés de travaux (DTU, Normes, Règles de calcul, Règles professionnelles, ...).

1.2 CONDITION DE LA CONSULTATION

1.2.1 ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE DE PASSATION

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles L.2123-1, notamment R.2123- 1 1°, et R.2123-5 du code de la commande publique.

1.2.2 VISITE DU SITE

Une visite du site est obligatoire, tout dossier ne comportant pas l'attestation sera considéré irrégulier.

La visite aura lieu les 27 juillet et 4 août.

Le prise de rendez-vous devra être réalisée auprès de Mme Lisa HAURE :

- Tél : 07 71 74 96 55
- Mail : attractivite-territoriale@cc-ossau.fr

1.2.3 INTERVENANTS

Maîtrise d'œuvre

SEFIAL PROCESS

ZA LAFOURCADE 32 200 Gimont

Tél. : 05.62.61.57.14 / Port. : 06.33.93.80.45 – stephanie.fornoni@sefial.com

Architecte

Pin Fabienne

128 rue nationale

32 200 Gimont

1.2.4 DECOMPOSITION DES LOTS

Il n'est pas prévu de découpage en tranches. Les travaux sont répartis en 9 lots travaux désignés ci-après avec leur nomenclature. Les offres seront examinées lot par lot.

Lot n°01 : VRD – 45112500-0

Lot n°02 : Gros œuvre - 45213250-0

Lot n°03 : Charpente, couverture, bardage – 45262650-2

Lot n°04 : Panneaux et portes isothermes -45421152

Lot n°05 : Electricité– 31000 000

Lot n°06 : Climatisation- ventilation- chauffage- plomberie – 45331000-6

Lot n°07 : Résine de sol 45432100

Lot n°08 : Froid industriel -545331231-4

Lot n°09 : Equipement – process - 42900000-5

1.2.5 VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées dans la présente consultation.

1.2.6 DELAIS D'EXECUTION

Les délais d'exécution sont fixés par le Maître d'Ouvrage et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

1.2.7 MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date

1.2.8 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date limite de réception des offres

1.2.9 MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

Le délai maximum de paiement est fixé à **30 jours**

1.2.10 COMPTE PRORATA

Il n'y aura pas de compte prorata

1.3 CONDITION D'ENVOIE DES OFFRES

1.3.1 PIECES A REMETTRE

Un dossier complet devra être remis pour chaque lot.

Le pli doit faire l'objet d'un seul dépôt. Si plusieurs plis sont déposés pour un même objet, seul le dernier dépôt sera pris en compte.

Les candidats sont informés que les pièces de candidature et d'offre sont rédigées en français. Les pièces rédigées dans une autre langue devront être accompagnées d'une traduction en français.

A. Pièces de candidature à remettre :

➤ Pièces relatives aux conditions de participation

- **Lettre de candidature** ou déclaration d'intention de soumissionner : **Formulaire DC1** complété notamment dans sa rubrique F1 relative aux exclusions de procédure des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du CCP ou équivalent.
- **Formulaire DC2** complété a minima aux rubriques A à C3, F1, G1 et H ou un dossier permettant d'apprécier
 - capacité économique et financière les chiffres d'affaires (3 derniers exercices, global et en lien avec l'objet du marché)
 - capacités techniques et professionnelles : références pour travaux similaires sur les 5 dernières années
- **Attestation de visite du site**

Les candidats peuvent fournir le Document Unique de Marché Européen (DUME), complété, daté et signé, en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. Il devra être rédigé en français et accompagné des pièces justificatives de

capacités énumérées précédemment.

Le groupement peut être conjoint ou solidaire. En cas de groupement, le mandataire devra être solidaire.

➤ Pièces facultatives au stade du dépôt des offres mais devant impérativement être remises par l'attributaire

- Attestations et certificats permettant de justifier de la régularité de la situation fiscale de l'entreprise au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance d'attestation (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés).
- Attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant, datant de moins de 6 mois (Attestation de vigilance remise par l'URSSAF, MSA) pour les marchés supérieurs à 5 000 € HT.
- Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'attributaire.
- Attestation d'assurance responsabilité civile pour les risques professionnels
- Attestation d'assurance de responsabilité décennale.
- Le cas échéant :
- Pour les entreprises relevant du régime de congés payés et de chômage intempéries BTP : certificat relatif au versement régulier des cotisations de congés payés et de chômage intempéries, délivré par la caisse de congés payés et de chômage intempéries compétente.
- En cas de groupement d'entreprises, document d'habilitation du mandataire et conditions de cette habilitation, comportant l'identification et la signature de tous les membres du groupement.
- Copie du ou des jugements prononcés, si l'attributaire est en redressement judiciaire.
- Copie de la déclaration de détachement de chaque salarié transmise à l'inspection du travail du lieu de la prestation et copie du document désignant le représentant de l'entreprise sur le territoire national chargé d'assurer la liaison avec les agents de contrôle institutionnel, si l'attributaire détache des salariés en France.
- Liste nominative des salariés étrangers (date d'embauche, nationalité, Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail), si l'attributaire fait appel à de la main d'œuvre étrangère soumise à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du Code du Travail pour les marchés supérieurs à 5 000 € HT.

B. Pièces de l'offre à remettre :

- Le document unique valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières dûment complété et daté, accompagné, le cas échéant, d'une décomposition par cotraitant ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire ;
- Un mémoire technique et environnemental comprenant notamment :
 - Une note sur la méthodologie proposée par le soumissionnaire concernant la réalisation des travaux (composition des équipes affectées aux travaux, fiches techniques des produits et matériaux...) ainsi qu'un planning prévisionnel précisant les délais nécessaires pour :
 - * établissements des plans
 - * approvisionnement des matériaux
 - * fabrication en usine
 - * transport sur le site et montage
 - * réception et essais
 - Une note sur la Démarche environnementale de l'entreprise pour la réalisation du chantier (gestion des déchets, valorisation des déchets, limitation des poussières et des nuisances sonores, gestion de l'eau, matériaux biosourcés).

1.3.2 CONDITIONS D'ENVOI

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et

renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur <https://demat-ampa.fr>

➤ **Transmission électronique :**

Les plis devront parvenir avant les date et heure figurant en page de garde du présent document et être adressés par voie électronique sur le profil d'acheteur figurant sur cette même page de garde. Pour toutes questions techniques quant à l'utilisation de la plateforme (configuration des postes, pré-requis techniques, modalités d'enregistrement, frais d'accès au réseau, etc.) et pour l'assistance, les candidats se rapporteront en priorité au « Guide d'utilisation » disponible dans la rubrique « Aide » de la page « entreprises » de la plateforme.

La signature des documents par un certificat de signature électronique n'est pas exigée. Les soumissionnaires sont informés que le seul dépôt d'une offre les engage juridiquement sur son contenu.

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) : Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises. Pour les pièces ne pouvant pas être remises sous un tel format (tels que fiches techniques fournisseurs, dossier photographique, etc.), elles devront être transmises en format pdf.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché public pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché public papier.

Les soumissionnaires sont informés que les demandes de compléments d'information et de précisions effectuées de façon dématérialisée par l'acheteur public ou toute personne désignée par lui (maître d'œuvre notamment) pourront être transmises par le biais du profil acheteur ou par courriel simple. La réponse de l'entreprise devra être transmise par le même support électronique que celui utilisé par l'acheteur ou son représentant.

➤ **. Transmission physique de la copie de sauvegarde (papier, clé USB, CD-Rom,...)**

La transmission des offres sur un support physique papier ou électronique (CD-ROM ou tout autre support matériel) n'est autorisée que pour la copie de sauvegarde dûment identifiée comme telle. En l'absence de dépôt d'une offre dématérialisée sur le profil acheteur, aucun dépôt physique ne peut être considéré comme copie de sauvegarde et le dépôt est alors traité comme une offre irrégulière.

La copie pourra être adressée aux coordonnées du maître d'ouvrage figurant en page de garde du présent document, sous pli cacheté, par tout moyen permettant de donner date certaine.

L'enveloppe contenant le support physique portera les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde » ;
- L'objet de la consultation tel qu'il figure en page de garde du présent document ;
- Le nom du soumissionnaire.

Les conditions de présentation des plis sont similaires à celles exigées pour les réponses électroniques : si la signature électronique est exigée pour les documents en version dématérialisée, ils doivent être signés en version papier et la copie de sauvegarde doit parvenir avant les mêmes date et heure au siège du maître d'ouvrage.

1.4 CRITERES DE SELECTION ET JUGEMENTS DES OFFRES

La sélection des candidatures sera effectuée sur la capacité juridique des candidats à obtenir le marché public et leurs capacités financière, économique et technique à réaliser la prestation. Ces dernières seront appréciées au vu des dossiers (moyens, compétences et -ou références) remis par le candidat.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont :

- Le prix des prestations : 40%
- La valeur technique et environnementale des prestations : 60 % , au vu :
 - De la qualité de la méthodologie et du phasage proposés ; (30 points)
 - De la qualité de la démarche environnementale pour la réalisation du chantier ; (30 points)

L'acheteur public se réserve la possibilité d'écarter une offre dont la valeur technique insuffisante serait incompatible avec les objectifs attendus.

Après l'analyse des offres, l'acheteur public se réserve la possibilité de négocier avec le ou les soumissionnaire(s) ayant présenté les trois meilleures offres du lot concerné. Il n'est alors pas tenu d'en informer les autres soumissionnaires.

En cas de discordance constatée dans une offre, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes, à la décomposition du prix global et forfaitaire ou à l'acte d'engagement, le soumissionnaire sera invité à rectifier le document qui comporte l'erreur ou l'omission. S'il accepte et qu'il est retenu, les rectifications seront intégrées dans l'acte d'engagement (soit par une mise au point annexée à l'acte d'engagement soit par correction directe dans l'acte d'engagement). En cas de refus, son offre sera éliminée de l'analyse comme non cohérente.

Le soumissionnaire retenu sera déclaré attributaire provisoire sous réserve qu'il produise dans le délai imparti par l'acheteur public les documents prévus aux articles L.2141-1 et suivants et R.2143-5 et suivants du Code de la Commande Publique. Si le soumissionnaire retenu ne peut produire les documents précités dans le délai fixé, son offre est rejetée et le soumissionnaire éliminé. L'acheteur public présente la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée en page de garde du présent document.

La Notification vaut ordre de service

1.5 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires (d'ordre administratif ou technique) qui leur seraient nécessaires pour établir leur offre, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix (10) jours ouvrés avant la date limite de remise des offres, une demande.

Les demandes de renseignements doivent être transmises électroniquement via la plateforme :

- <https://demat-ampa.fr>

À défaut de parvenir à la CCVO au plus tard 10 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres, aucune demande de renseignement ne sera prise en compte.

Les demandes de compléments et leurs réponses seront adressées, par voie électronique, à l'adresse mail renseignée par les candidats lors de leur identification sur la plateforme.

Ainsi, une attention particulière est demandée aux candidats. En effet, ces derniers sont seuls responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie : validité de l'adresse mail, redirection automatique de certains mails, utilisation d'antispam...

En cas de retrait anonyme du dossier de consultation sur la plate-forme de dématérialisation, les candidats n'auront pas accès aux différentes correspondances, et notamment la publication des questions/réponses ou encore la modification du dossier de consultation en cours de consultation. Ces correspondances seront adressées uniquement aux candidats identifiés.